



DÉCLARATION LIMINAIRE

FS CSA TERRITORIAL FRANCHE-COMTÉ

Monsieur Le Président,

FO Justice PJJ Grand Centre tient à ouvrir cette séance en alertant sur les difficultés rencontrées par les agents dans l'exercice de leurs missions : agressions physiques à répétitions, management inéquitable, réponses institutionnelles questionnantes, astreintes éducatives... ces agents se retrouvent trop souvent seuls face à des situations complexes et éprouvantes.

Cette solitude, face aux tensions, aux charges de travail excessives et aux exigences croissantes, impacte directement leurs conditions de travail et leur bien-être. Alors que la prévention des risques psycho-sociaux est affichée comme une priorité, nous constatons que certains outils, pourtant reconnus comme essentiels, ne sont pas accessibles de manière égalitaire à tous les agents. L'analyse de la pratique professionnelle, qui constitue un véritable levier pour prendre du recul, partager les expériences et éviter l'isolement, est pourtant refusée.

Cette inégalité de traitement est inacceptable et va à l'encontre des principes mêmes de prévention et de soutien aux agents.

► **FO Justice PJJ Grand Centre** préconise, comme nous l'avons déjà indiqué lors d'un précédent CSA Local, d'insister sur l'importance de communiquer sur l'existence et l'utilisation des registres d'hygiène et de sécurité au travail. Trop souvent méconnus ou sous-utilisés, ces registres sont pourtant des outils essentiels permettant aux agents de signaler les situations dangereuses, les manquements en matière de sécurité ou encore les risques professionnels auxquels ils sont confrontés. Une meilleure sensibilisation et une mise à disposition plus accessible de ces registres contribueraient à améliorer la prévention et à renforcer la prise en compte des difficultés rencontrées sur le terrain.

Lorsque l'on fait un parallèle entre les alertes dont nous sommes les relais et la pauvreté des remarques à l'intérieur de cet outil, il est essentiel de se demander si c'est un manque de connaissance ou une crainte de la part des agents de faire remonter les difficultés, FO Justice PJJ Grand Centre a son idée sur la question.

► **FO Justice PJJ Grand Centre** souhaite alerter sur la façon dont certains agents vivent leur entretien professionnel. Alors que cet entretien devrait être un moment d'échange constructif permettant de faire le point sur le parcours professionnel, les compétences et les perspectives d'évolution, nous constatons que pour certains, il se transforme en un véritable règlement de comptes. Plutôt que d'être un outil de valorisation et de progression, il devient une source de stress et d'inquiétude, utilisé parfois pour sanctionner implicitement un agent ou remettre en cause son professionnalisme et son engagement. Force est de constater que dans certaines situations le manque d'impartialité et d'objectivité nous inquiète fortement.

Nous demandons que ces pratiques cessent et que ces entretiens retrouvent leur vocation première : accompagner, écouter et soutenir les agents dans leur carrière.

► **FO Justice PJJ Grand Centre** rappelle une nouvelle fois son enracinement durable dans le paysage syndical de la PJJ et que la Direction Territoriale doit prendre la pleine mesure du rôle de notre Organisation Syndicale.

► **Nous défendons le droit des agents à un traitement juste et équitable de leurs situations.**

► **Nous demandons que l'ensemble des moyens nécessaires soit mis en place pour garantir à chaque agent un accompagnement adapté à la réalité de son poste.**

Fraternellement,

Le Bureau Régional **FO Justice PJJ Grand Centre**

le 25 mars 2025



Notre FORCE, c'est vous
Pour une rémunération et des conditions de travail dignes